

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
LE 10 DÉCEMBRE 2020**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue jeudi le 10 décembre 2020, à 19 heures 14 minutes.

Considérant l'arrêté 2020-084 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance, à laquelle sont présents à la salle Roger-Fortin :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;  
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Étaient présente en vidéo conférence Zoom :  
Madame Nicole Lussier, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Le quorum est constaté et la séance est ouverte à 19:14 heures par le président d'assemblée, Monsieur Pierre Chamberland, maire.

L'avis de convocation a été signifié aux membres du Conseil conformément aux dispositions de la Loi.

Dépôt des prévisions budgétaires

*Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe, présente et explique les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021.*

2020-12-311

Adoption des prévisions budgétaire 2021 –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 telles que déposées et telles qu'il appert au document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2020-12-312

Levée de l'assemblée –

Il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil de lever l'assemblée à 19h17 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Pierre Chamberland  
Maire

---

Brigitte Garceau  
Secrétaire-trésorière adjointe